

WOLFISHEIM

C.C.A.S

Centre Communal d'Action Sociale



Rapport d'Orientation Budgétaire
2026

PREAMBULE

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) chaque année dans les collectivités et établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Ce débat a lieu au sein du Conseil d'Administration dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif, avec la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire dont il est pris acte dans une délibération spécifique.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du DOB qui doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le rapport précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action du C.C.A.S pour le prochain exercice budgétaire et a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2025.

Ce débat ne doit pas seulement avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget, il doit en outre être pris acte par une délibération spécifique, à savoir un vote du conseil d'administration.

Afin de répondre aux missions légales du C.C.A.S (instruction des demandes d'aides sociales, des demandes de domiciliation, aide alimentaire etc...), la mairie met à disposition gracieuse du C.C.A.S et selon les besoins : la responsable des finances, l'assistante de direction et l'assistante d'accueil. L'assistante sociale de secteur traite en priorité tout ce qui est de son ressort et nous oriente dans ses décisions. De ce fait, il n'y a aucune charge de personnel pour le C.C.A.S.

Les missions du C.C.A.S de Wolfisheim se composent de prestations pour les seniors (fête des aînés, colis de Noël, sorties, transport au Super U, animations culturelles telles que les après-midi jeux seniors...) et d'aides sociales en faveur de familles (participation de solidarité à la Banque Alimentaire, secours financiers exceptionnels, attribution de logements sociaux, obligation alimentaire, domiciliation des « sans domicile stable », FSL...).

Se rajoutent le reliquat de frais de l'ancien directeur de l'EHPAD.

Les recettes proviennent essentiellement de la Commune par le biais d'une subvention annuelle, et des recettes de la régie dons et activités 3^e âge (participations des personnes aux animations organisées par le CCAS).

Retour sur les dépenses et recettes effectuées en 2025 :

Dépenses 2025

13 285.51 €	Fête des aînés 2025 (repas, animation musicale, colis de Noël) + reliquat traiteur 2024 pour 7 074 €
11 736.94 €	Sorties seniors (musée des Etoffes, achat jeux de société, thé dansant, sortie Paradis des Sources)
440 €	Participation Banque Alimentaire
14 900 €	Frais d'acte et de contentieux ancien directeur
983.69 €	Prestations de service (location TPE, Certificat de signature électronique Certinomis, SIAP fête des aînés, adhésion Ludi Wolfi)
41346.14	Total

Recettes 2025

34 900 €	Subvention communale
4 713.00 €	Participation des aînés aux sorties

RESULTAT DE L'EXERCICE : - 1 733.14 €

RESULTAT N-1 : + 16 269.46 €

Soit RESULTAT CUMULE avec trésorerie au 31/12/2025 : + 14 536.32 €

Orientations pour 2026

La politique du CCAS s'inscrira dans le même axe budgétaire et comptable qu'en 2025.

Pour le moment, le CCAS prévoit donc de :

- Reconduire le traditionnel repas des aînés de plus de 70 ans.
- Continuer à distribuer des colis aux plus de 80 ans.
- Attribuer des dons alimentaires via notre partenariat avec la banque alimentaire.
- Concernant l'ancien directeur de l'EHPAD : il reste 2 mois à régler au CDG 67 pour l'année 2023, jusqu'à son départ à la retraite, ainsi qu'une reconstitution de carrière rétroactive au 01/01/2021. Les éléments fournis à ce jour par le CDG 67 ne permettent toujours pas de solder définitivement l'affaire.
- Dans le cadre du programme culturel, organiser des sorties et animations (thé dansant, après-midi jeux de société...).

Débat :

Après ces explications : ouverture du débat – questions/réponses.

Acte est pris que le Débat d'Orientation Budgétaire a bien eu lieu.